



AUTHOU

PROCÈS-VERBAL **du Conseil Municipal**

Vendredi 10 avril 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six et le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de AUTHOU, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de Réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Bruno LECHAPTOIS, le Maire.

Date de convocation : 26/03/2026 (par mail)

Date d'affichage : 30/03/2026

Conseillers Municipaux en exercice	11
Conseillers Municipaux présents	9
Absent(s)	0
Excusé(s)	2
Pouvoir(s)	2
Votants	11

Membres présents :

Mr Bruno LECHAPTOIS, Mme Agnès CHIRET, Mr Michel CHAPELLE, Mme Adeline GIFFARD-LAMOTTE, Mr Philippe AUBER, Mr Benoît LACOMME, Mme Marie-Claire BIL, Mme Fanny LEDRAN,, Mme Justine LORIMIER.

Membre(s) excusé(s) :

Mr Bastien DEVILLEE et Mr Jean-François RACINE.

Pouvoir(s) :

Mr Bastien DEVILLEE à Mr Michel CHAPELLE
Mr Jean-François RACINE à Mr Philippe AUBER

Secrétaire de Séance : Mme Adeline GIFFARD-LAMOTTE

ORDRE DU JOUR :

1. Signature de la feuille de présence ;
2. Désignation du ou de la secrétaire de séance ;
3. Adoption du Compte Financier Unique 2025
4. Affectation du Résultat
5. Vote du Budget Primitif 2026
6. Questions diverses

2026-17 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – 2025
--

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de AUTHOU;
- le compte financier unique 2025 de la commune de AUTHOU;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de AUTHOU a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, M. Bruno LECHAPTOIS le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Michel CHAPELLE;
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissemen t	Fonctionneme nt	Total cumulé
Recettes	<i>Prévision budgétaire totale</i>	64 215,98 €	170 469,00 €	234 684,98 €
	<i>Recettes réalisées</i>	2 284,00 €	215 061,72 €	217 345,72 €
	<i>Restes à réaliser</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	<i>Autorisation budgétaire totale</i>	67 885,00 €	276 205,88 €	344 090,88 €
	<i>Dépenses réalisées</i>	12 684,51 €	160 253,25 €	172 937,76 €
	<i>Restes à réaliser</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	<i>Solde des réalisations de l'exercice (+/-)</i>	-10 400,51 €	54 808,47 €	44 407,96 €
Résultats antérieurs reportés	<i>Résultats antérieurs reportés (+/-)</i>	3 669,02 €	105 736,88 €	109 405,90 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnemen t)	<i>Excédent/déficit (+/-)</i>	- 6 731,49 €	160 545,35 €	153 813,86 €
Différence entre les restes à réaliser	<i>Restes à réaliser (+/-)</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	<i>Excédent/déficit</i>	- 6 731,49 €	160 545,35 €	153 813,86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune de AUTHOU

- **DONNE** pouvoir à M. Bruno LECHAPTOIS le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2026-18 – Affectation des résultats 2025

Considérant qu'il y a eu lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	54 808,47
- un excédent reporté de :	153 813,86
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	208 622,33
- un déficit d'investissement de :	3 669,02
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	3 669,02

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	208 622,33
--	------------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	6 731,49
--	----------

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	153 813,86
--	------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	6 731,49
---	----------

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2026-19 – Vote du Budget Primitif 2026

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Bruno LECHAPTOIS,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	103 063,81
Recettes	:	103 063,81

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	367 536,35
Recettes	:	367 536,35

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
• Dépenses	:	103 063,81 (dont 0,00 de RAR)
• Recettes	:	103 063,81 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
• Dépenses	:	367 536,35 (dont 0,00 de RAR)
• Recettes	:	367 536,35 (dont 0,00 de RAR)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES :

- CCPAVR : ils s'occupent des marquages au sol de la commune (tous les zébras au niveau des cuves incendies, passage piétons devant la mairie, ...)
- Devis reçu pour les panneaux pour un montant de 2 257,00 € TTC avec la pose
- Changement des drapeaux pour un montant de 110€
- La haie de Mr Desmonts doit être faite
- Mutuelle des agents : discussion avec les agents
- Proposition de faire visiter le nouveau centre de tri de Malleville sur le Bec par groupe de 20 personnes minimum.
- Repas des anciens : programmer une date et prévoir la réservation du bus de Condé sur Risle
- Arbre de Noël : prévoir un spectacle

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

La Secrétaire de Séance
Adeline GIFFARD-LAMOTTE

Le Maire
Bruno LECHAPTOIS